



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE REGIONAL DE LA FORMATION ET DU DEVELOPPEMENT**

COMITE REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2014**

Le Comité Régional de l'Enseignement Agricole de la région Centre présidé par Monsieur Jean-Roch GAILLET, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, s'est réuni le lundi 24 Novembre 2014 à 14h30 - en Salle n°4 du restaurant administratif - à la Cité Administrative Coligny à Orléans.

Étaient présents :

- | | |
|-----------------------------|---|
| - Viviane ALAMICHEL | Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU |
| - Jocelyne BLOT | Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU |
| - Bruno BUGELLI | Représentant des parents d'élèves de l'enseignement public - FCPE |
| - Philippe CALDAS | Représentant des personnels - établissements privés - CEP - CFTC |
| - Jocelyne CHANROND | Représentant la Délégation Régionale de l'UNREP |
| - Alain CHANTERAUD | Représentant Madame le Recteur |
| - Denis CHARASSON | Représentant des salariés agricoles et IAA - CGT |
| - Fabrice CHEVAUCHERIE | Représentant des personnels - établissements privés - CFTD - MFR |
| - Etienne COFFINEAU | Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU |
| - Jacky COUDRAY | Représentant des personnels - établissements publics - FO |
| - James MOREAU | Représentant des salariés agricoles et IAA - FGA-CFDT |
| - Sylvain FERAY | Représentant des personnels - établissements privés - SFOPE |
| - Jean-Roch GAILLET | Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt |
| - Gérard GUYON | Représentant de la Fédération des MFREO |
| - Nathalie LAPLACE | Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU |
| - Anne LECLERC | Conseillère Régionale |
| - Olivier MAURIN | Représentant la Délégation Régionale du CREAP |
| - Olivier MOREL | Représentant des parents d'élèves de l'enseignement privé - MFR |
| - André PLANCHENAU | Représentant de la Fédération des MFREO |
| - Fabienne RAMBAUD-SEJOURNE | Représentant des personnels - établissements privés - SNEC - CFTD |
| - Bruno RICARD | Représentant des directeurs des EPLEFPA |
| - Blandine TERRIER | Chambre d'Agriculture |
| - André THIMONIER | Représentant des personnels - établissements publics - SNETAP-FSU |
| - Blandine VERNHET | Représentant des parents d'élèves de l'enseignement public - PEEP |

Participants en qualité d'experts :

- | | |
|---------------------------|--|
| - Anne-Claire BONHOURE | Adjointe au Chef du Service Régional de la Formation et du Développement |
| - Martine BRODARD | Conseil Régional |
| - Marie-Thérèse DESCOMBES | Chambre Régionale d'Agriculture |
| - Séverine PASQUET | Conseil Régional |
| - Daniel PEZZIN | DRAAF - Chef du Service Régional de la Formation et du Développement |
| - Gilles TATIN | DRAAF - Délégué Régional à l'Ingénierie de Formation |
| - Brigitte WOLPIN | Rectorat |

Monsieur Jean-Roch GAILLET ouvre la séance à 14h35 en souhaitant la bienvenue aux participants. Il présente ensuite Monsieur Daniel PEZZIN, nommé chef du Service régional de la formation et du développement à la rentrée de septembre 2014.

1. Installation du Comité Régional Enseignement Agricole -

Monsieur Jean-Roch GAILLET procède à l'installation du comité. Il explique que la séance du CREA de ce 24 novembre 2014 est la 1^{ère} séance qui se tient après le renouvellement du mandat des membres du CREA.

Suite aux résultats des élections organisées en janvier 2013 à la Chambre d'agriculture, l'ensemble des organisations syndicales siégeant à la Chambre régionale d'Agriculture du Centre - FNSEA-JA, Coordination Rurale et Confédération Paysanne - siègent ainsi au CREA.

Monsieur PEZZIN précise que l'UNEP siégeait dans ce collège - bien que ne faisant pas partie des organisations professionnelles et syndicales représentatives des exploitants et employeurs des secteurs de la production agricole, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles. Compte-tenu des relations professionnelles tissées avec l'Enseignement Agricole, la DRAAF a souhaité que l'UNEP continue à participer aux travaux du CREA à titre consultatif au titre des personnalités qualifiées.

• Quorum

Monsieur GAILLET constate que le quorum fixé à 19 membres présents est atteint - 23 membres du CREA sont présents. La séance peut donc être valablement tenue.

• Secrétariat de séance

Monsieur GAILLET indique que le secrétariat du comité est assuré par Madame Odile WILLEMETZ. Madame Jocelyne BLOT et Monsieur Olivier MAURIN acceptent d'assurer le secrétariat-adjoint de séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

Monsieur GAILLET présente l'ordre du jour.

- approbation du procès-verbal du CREA du 28 Novembre 2013
- résultats des examens session 2014
- bilan de la rentrée scolaire 2014
- préparation de la rentrée 2015 - présentation des demandes d'évolution des structures pédagogiques
- présentation de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt - plan « Enseigner à Produire Autrement » et mise en œuvre en région Centre

Monsieur GAILLET indique qu'il n'a pas reçu de questions diverses. L'ordre du jour est approuvé.

3. Approbation du procès-verbal du CREA du 28 novembre 2013

Monsieur GAILLET demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du CREA du 28 novembre 2013.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté en l'état.

4. Résultats aux examens - session juin 2014

Madame Anne-Claire BONHOURE présente les résultats aux examens à la session de juin 2014. Elle indique qu'un document complet d'analyse des résultats aux examens - reprenant les chiffres diplôme par diplôme a été transmis par courrier aux membres du CREA.

Elle souhaite faire part de quelques points saillants.

Madame BONHOURE informe que le taux de réussite aux examens de la session de juin 2014 en région Centre pour l'ensemble des diplômés du Ministère de l'Agriculture est de 84,1%.

Ce taux global régional de réussite aux examens est stable par rapport à celui de juin 2013 et quasiment identique aux résultats des examens au niveau national.

Le nombre de candidats inscrits à l'examen et le nombre de diplômés ont fortement augmenté en Bac Pro et en BTSA. Cela est lié pour le niveau IV au double-flux du Bac Pro SAPAT - services aux personnes et aux territoires, issu de la rénovation de la voie professionnelle, et pour le niveau III, au report du double-flux de la première vague de rénovation de la voie professionnelle.

Les résultats ont progressé en CAPA (91,5%), en Bac Pro (83%) et au DNB - diplôme national du brevet (80,7%).

L'écart entre les résultats régionaux et les résultats nationaux est variable selon les diplômes.

En BTSA, le taux de réussite de 70,8% est en retrait par rapport à la session d'examen 2013 et présente un décrochage par rapport au résultat national de 3,5 points.

On peut noter des résultats moyens en Bac STAV (75,2%) en retrait par rapport à la session 2013. L'écart entre le résultat régional et le résultat national est particulièrement important de plus de 6,6 points.

Madame BONHOURE évoque ensuite l'influence des voies de formations - formation initiale scolaire et formation initiale par apprentissage - sur les résultats aux examens.

On peut constater des écarts importants dans les résultats à l'examen entre les voies de formation - scolaire et apprentissage : ces écarts sont particulièrement marqués pour les diplômés de niveau IV et de niveau III.

Monsieur GILLET invite à approfondir l'étude sur les diplômes pour lesquels les résultats régionaux sont en retrait des résultats nationaux de manière récurrente.

Monsieur André THIMONIER observe que le nombre de diplômés du Bac Pro a augmenté.

Il souhaite cependant apporter une nuance en comparant les résultats de l'ancien Bac Pro « en 4 ans » dont les taux de réussite au national étaient de 7 points supérieurs à ceux du nouveau Bac Pro « en 3 ans ».

Au regard de ces résultats, il interroge sur l'efficacité des différents dispositifs d'individualisation qui sont le cœur de la rénovation des diplômes de la voie professionnelle.

Il dénonce que les moyens attribués dans le cadre de ces dispositifs soient constamment revus à la baisse alors que le déploiement sur l'ensemble des années de formation est désormais complet.

Il alerte sur l'embarras des équipes - dans ces conditions - à accompagner les jeunes en difficultés et à lutter contre le décrochage scolaire.

Monsieur Etienne COFFINEAU remercie de la présentation des résultats qui ne s'intéressent cependant qu'aux seuls candidats présents aux épreuves.

Il réitère une demande formulée l'année dernière en vue **de prendre en compte la réussite scolaire** dans l'étude présentée.

Il serait intéressant de **suivre une cohorte** et d'**analyser le parcours des jeunes qui ont décroché au cours de la formation, en 1^{ère} Pro et en Terminale Pro.**

Monsieur COFFINEAU demande également que **la présentation des résultats aux examens fasse apparaître les résultats du Bac Pro avant et après l'épreuve de contrôle.**

Monsieur COFFINEAU invite par ailleurs, à s'intéresser **au devenir des jeunes après l'obtention du diplôme** et à **analyser en particulier l'influence de la certification intermédiaire BEPA en matière d'intégration dans la vie professionnelle**.

Monsieur THIMONIER suggère également **d'examiner les décrocheurs des formations BTSA issus de la filière professionnelle**.

Monsieur GAILLET fait remarquer que les comparaisons entre les résultats du Bac Pro « 4 ans » et « 3 ans » ne peuvent pas être aussi simples qu'il y paraît. En effet, de multiples facteurs entrent en compte dans cette analyse.

Monsieur PEZZIN appuie cette remarque et rappelle que le Bac Pro « 4ans » procédait à une forme d'écrêtage puisque tous les apprenants de BEPA n'entraient pas systématiquement et automatiquement en Bac Pro.

Ainsi, les éléments de comparaison sont différents.

Il porte cependant une attention particulière au taux d'échec à l'examen du Bac Pro.

En ce qui concerne la certification BEPA, il s'agit d'un diplôme intermédiaire obtenu au cours de la formation Bac Pro. Au même titre que les autres diplômes, il constitue un élément du parcours d'insertion professionnelle.

En ce qui concerne l'accès et la réussite des jeunes issus de Bac Pro en BTSA, Monsieur PEZZIN expose que les situations sont extrêmement variables selon les spécialités du BTSA et le taux de pression à l'entrée.

En effet, lorsque le taux de pression est élevé, la sélection des dossiers est plus forte et la part des jeunes issus de bac Pro est plus faible.

Monsieur PEZZIN note que dans l'enseignement agricole, les taux de réussite à l'examen du BTSA des jeunes issus du Bac Pro sont très honorables. Le fait que les jeunes issus du Bac Pro inscrits en BTSA aient choisi leur orientation est un facteur déterminant pour la réussite du parcours.

Monsieur GAILLET suggère qu'une analyse plus fine puisse être conduite sur les situations de décrochage.

Madame Martine BRODARD relève qu'il convient de différencier les 2 problématiques que sont d'une part, le taux de réussite et d'autre part, le décrochage en cours de formation.

Madame Viviane ALAMICHEL demande quelles sont les conditions au redoublement des jeunes ayant échoué à l'examen. Peuvent-ils redoubler dans leur établissement ? Comment gérer la situation lorsque les capacités d'accueil sont atteintes ?

Monsieur PEZZIN répond que le « redoublement » après l'échec à l'examen est une possibilité offerte à tous les jeunes dans leur établissement d'origine ou dans un autre établissement d'accueil.

Monsieur GAILLET ajoute que selon les situations particulières, une « mobilité » dans un autre établissement peut constituer un parcours favorable pour la réussite.

Revenant sur le décrochage scolaire, Monsieur COFFINEAU insiste sur la nécessité de ne pas s'arrêter au seul fait de quantifier un nombre de décrocheurs, mais plutôt de **s'interroger sur les moyens « d'accrocher les jeunes »**.

Monsieur Alain CHANTERAUD relate que la lutte contre le décrochage est une priorité pour l'Education Nationale.

Il explique que les dispositifs d'accompagnement des jeunes sont des éléments qui leur permettent de ne pas décrocher. Il cite « les passerelles » mises en place pour les jeunes de Bac Pro qui souhaitent s'inscrire en BTS. L'objectif est de mettre en lien les enseignants de l'amont et de l'aval pour que le palier de la 1^{ère} année de BTS soit mieux appréhendé par les jeunes issus du Bac Pro.

Monsieur CHANTERAUD propose que des partenariats puissent être noués avec les lycées professionnels, les sections de techniciens supérieurs de l'Education Nationale et l'enseignement agricole pour partager sur des outils et pratiques pédagogiques.

Monsieur Olivier MAURIN expose que chaque établissement du CNEAP Centre tient un tableau de bord du suivi des jeunes au cours de leur scolarité. Force est de constater que le taux de déperdition entre le nombre d'élèves entrés en formation et le nombre de jeunes qui en sortent diplômés n'est pas négligeable.

Il rapporte qu'un axe du PREA - Projet Régional pour l'enseignement agricole - en région Ile-de-France concerne la thématique du décrochage scolaire et qu'une action porte sur l'échange de pratiques et la confrontation des expériences.

Madame BRODARD rappelle que depuis 2 ans - 20 plates-formes locales de suivi et d'appui aux décrocheurs sont mises en place.

A partir du SIEI - Système Interministériel d'Echanges d'Information, base de comparaison des fichiers, les jeunes sortis du système éducatif sans niveau de qualification et qui ne sont pas inscrits dans un autre dispositif de formation initiale sont repérés.

Les plates-formes travaillent au repérage des décrocheurs et à l'organisation de la mise en relation avec les opérateurs d'actions de formation et d'insertion.

Elle indique que les coordonnateurs régionaux sont Thierry CHELOT au Rectorat et Karine ADAMZCYK au Conseil Régional.

Monsieur GAILLET demande qu'une analyse plus fine des décrocheurs de l'enseignement agricole puisse être extraite.

Madame BONHOURE informe que la DGER a mis en place un projet intitulé « ancrage scolaire » qui vise à identifier les facteurs qui favorisent l'implication des jeunes dans leur formation et dans leur établissement. L'objectif est de mettre en évidence « l'ancrage » et « les solutions pour éviter le décrochage ».

Elle précise que 2 établissements de la région - le LPA de Beaune-la-Rolande et le LPA de Montoire-sur-le-Loir - se sont engagés dans cette action.

Un diagnostic a tout d'abord été réalisé par le système national d'appui. Des pistes de travail sont dégagées.

Monsieur THIMONIER insiste sur le fait que l'aide apportée aux jeunes par les dispositifs d'individualisation est un facteur clé de la réussite scolaire et de l'insertion professionnelle.

Il déplore la baisse des crédits d'individualisation en région Centre qui est de l'ordre de 25% et par ailleurs la suppression du fonds social lycéen qui constituait une aide financière pour les jeunes qui se trouvent dans des situations sociales complexes.

Madame Jocelyne CHANROND relate que sur le bassin du lôchois, les établissements se réunissent chaque trimestre, pour mettre en commun et identifier des situations de décrochage.

L'objectif est de mobiliser les plateaux techniques de l'ensemble des secteurs d'activités pour accompagner les jeunes en situation de décrochage et leur offrir des parcours de découverte des métiers diversifiés.

Monsieur COFFINEAU souhaiterait que l'on s'intéresse à l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement professionnel.

Madame BONHOURE indique que le Ministère de l'Agriculture conduit chaque année des enquêtes d'insertion dans tous les secteurs professionnels de l'enseignement agricole.

Monsieur André PLANCHENAU remarque que le taux de réponse reste moyen et que conserver le contact avec les jeunes est plus facile pour l'enquête d'insertion à 6 mois que pour l'enquête d'insertion à 33 mois.

Monsieur Bruno RICARD confirme que tous les établissements sont sollicités et qu'il est très difficile d'obtenir des taux de réponse satisfaisants malgré les relances effectués.

5. Bilan de la rentrée scolaire 2014

Monsieur PEZZIN présente ensuite le bilan de la rentrée scolaire 2014.

Il indique que près de 8 000 élèves et étudiants sont scolarisés dans l'enseignement agricole en région Centre.

On note une baisse de 4,3% des effectifs.

Cette baisse est plus significative dans l'enseignement agricole privé : celle-ci trouve sa source dans la fin du double-flux lié à la 2^{ème} vague de rénovation de la voie professionnelle dans la filière « services ».

Les effectifs sont répartis pour 45% dans l'enseignement agricole public et pour 55% dans l'enseignement agricole privé.

Monsieur PEZZIN indique que la rentrée scolaire s'est passée dans de bonnes conditions.

Monsieur GAILLET rappelle que l'enseignement agricole est le seul secteur du MAAF qui a bénéficié de moyens humains supplémentaires tandis que les autres services fonctionnent avec des moyens contraints qui font apparaître des tensions dans les fonctions support.

A la lecture des documents préparatoires transmis aux membres du CREA, Monsieur THIMONIER remarque qu'un nombre important de jeunes issus de 3^{ème} qui ont formulé des vœux d'affectation en 1^{er} choix pour entrer en 2^{nde} Pro dans l'enseignement agricole public n'ont pas pu être accueillis faute de capacités d'accueil suffisantes.

Monsieur PEZZIN indique qu'il faut considérer les chiffres issus du système d'affectation AFFELNET avec prudence.

D'une part, il y a un faux effet d'attractivité avec un taux de pression affiché important alors que ce taux de pression est plus modéré si on observe les candidats qui s'inscrivent réellement en formation.

D'autre part, le système d'affectation ne permet pas de revenir sur les vœux n°1 lorsque les autres vœux ont été acceptés.

Monsieur RICARD indique que les familles adoptent une stratégie de sécurisation des vœux qu'ils préfèrent aux risques de la procédure complémentaire. Les familles indiquent ainsi une formation en vœu n°1, alors que par ailleurs elles font également des démarches en vue d'un apprentissage ou d'une inscription dans un établissement privé.

Monsieur PEZZIN indique qu'il rencontrera les services du SAIO pour échanger sur les moyens d'éviter ces dysfonctionnements.

Monsieur THIMONIER constate qu'en dehors de la forte baisse des effectifs liée au double-flux dans la filière SAPAT, les effectifs des classes de 2^{nde} GT sont en retrait.

Monsieur PEZZIN indique que la réforme du lycée et la rénovation de la voie professionnelle "Bac Pro 3 ans" ont entraîné de nouvelles stratégies des familles qui ont eu tendance au moment de la mise en œuvre du nouveau Bac Pro à s'orienter davantage sur la filière générale et technologique.

La stabilisation de ces rénovations génère des orientations plus raisonnées entre la filière générale et technologique et la voie professionnelle.

Monsieur RICARD constate que les effectifs du Bac Technologique STAV baissent de manière plus importante dans la spécialité « aménagement - valorisation de l'espace » que dans la spécialité « productions agricoles ».

Monsieur PEZZIN confirme ces phénomènes de mode sans qu'une explication puisse être apportée.

Il fait part du positionnement du Bac Technologique de l'enseignement agricole qui est mal positionné par rapport aux différents Bacs Technologiques de l'Education Nationale.

Monsieur COFFINEAU demande que le nombre de classes figure sur le document de présentation des effectifs. Il cite par exemple un nombre de 80 élèves en classe de 2nde Pro et souhaiterait que le nombre de classes correspondantes soit affiché.

Monsieur Gérard GUYON indique que 80 jeunes ne correspondent pas à une seule classe et que selon l'alternance, des groupes sont établis.

Monsieur MAURIN indique que pour l'enseignement agricole temps plein, le conventionnement est de 45 élèves maximum par classe. Selon les situations et l'organisation pédagogiques, les classes peuvent être dédoublées.

Madame CHANROND indique que dans son établissement qui accueille des jeunes en très grande difficulté scolaire et sociale, le nombre de jeunes accueillis par classe est de 30 au maximum avec des dédoublements dans les matières techniques.

6. Carte des formations - Evolution des structures pédagogiques - rentrée 2014

× Modalités de mise en place de la carte des formations

Monsieur GAILLET remercie Madame Anne LECLERC de sa présence.

Il invite Madame BRODARD, Directrice de la Direction des Politiques d'Orientation et de Formation au Conseil Régional à exposer les modalités de mise en place de la carte des formations.

Madame BRODARD présente un diaporama remis en séance aux membres.

Elle donne tout d'abord l'effectif des jeunes concernés par la carte des formations professionnelles, c'est 5 200 jeunes pour l'enseignement agricole dans un panorama de 54 200 jeunes.

Elle rappelle ensuite la stratégie régionale : la carte des formations est la déclinaison du CPRDFP - Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles 2010-2014 qui sera prolongé d'une année puisque le CPRDFP sera reconstruit dans l'année qui suit les élections régionales.

Elle explique que 5 secteurs ont été retenus prioritaires en terme de développement de l'offre de formation régionale

- soutenir le secteur industriel,
- promouvoir la transition énergétique,
- améliorer la compétitivité des acteurs du tourisme,
- renforcer l'offre de soins sur les territoires,
- soutenir le secteur agricole.

Un secteur supplémentaire fera l'objet d'une attention particulière sur l'année 2015, celui du bâtiment et des travaux publics.

Madame BRODARD expose que la carte des formations est actualisée chaque année, en concertation avec les autorités académiques et les branches professionnelles. Cette carte des formations professionnelles doit assurer la cohérence de l'offre en tenant compte des réalités économiques.

La loi « Peillon » de juillet 2013 modifie l'organisation de l'élaboration de la carte des formations professionnelles.

Le Conseil Régional a désormais une compétence partagée sur l'élaboration de la carte des formations professionnelles par la voie scolaire.

En revanche, sa compétence est entière sur l'élaboration de la carte des formations par apprentissage.

Madame BRODARD explicite le calendrier et annonce que la carte sera soumise au vote des élus le 19 décembre 2014 après avis du CREFOP - comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles instance qui remplace désormais la CCREFP - Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation.

Les autorités académiques procéderont ensuite à la mise en œuvre de l'évolution des structures pédagogiques -selon les moyens attribués - dans l'ordre de priorité qui aura été défini par les élus.

Madame BRODARD indique que 15 branches professionnelles ont été rencontrées depuis 2 ans dont la filière du paysage, des IAA, du sanitaire-social et médico-social ainsi que la filière bois.

Madame BRODARD fixe les priorités retenues pour la rentrée scolaire 2015

- pour la voie scolaire, on note une augmentation du nombre de jeunes sortants de 3^{ème} nécessitant de calibrer les capacités d'accueil des formations post-3^{ème}

2 départements - le Loir-et-Cher et le Loiret - sont particulièrement sensibles.

Le constat est différent pour les formations post-Bac de type BTS pour lesquelles il n'y a pas de pression démographique influant sur les capacités d'accueil en BTS.

- pour l'apprentissage, l'accent sera mis sur le développement de l'offre de formation de niveau supérieur (niveau III - II et I).

La stratégie du Conseil Régional est construite autour de 6 objectifs éducatifs et socio-économiques :

- élever le niveau de qualification des jeunes,
- offrir au public en difficulté les moyens d'obtenir un premier niveau de qualification,
- développer les formations en alternance,
- assurer un réel maillage territorial,
- développer une offre de formation en réseau ou pôles de compétences,
- accompagner par la formation les mutations écologiques de l'économie.

Monsieur GAILLET remercie Madame BRODARD de sa présentation claire et complète.

Madame BONHOURS ajoute que le travail conduit avec les branches professionnelles a également associé les membres du CREA dans le cadre des groupes « prospective ».

Les travaux ont fait l'objet d'une restitution lors du CREA du 11 avril 2013.

Monsieur Philippe CALDAS fait part de l'intérêt de la mise en place des groupes « prospectives » sur les secteurs d'activités et les filières professionnelles de l'enseignement agricole.

Il mentionne notamment l'élaboration de cartes régionales positionnant les établissements et les formations. Cette cartographie pourrait constituer un outil d'analyse dans le cadre des demandes d'évolution des structures pédagogiques.

Madame BONHOURS indique qu'au moment des premières réunions des groupes prospectives, la photographie de l'offre de formation avait été établie par les services de géomatique de la DRAAF.

Elle précise que dans le cadre du CPRDPF, l'outil intitulé ORIOM "Outil Régional d'Information et d'Observation Mutualisée" qui a été développé permet une analyse plus poussée.

Madame BRODARD explique qu'ORIOM est une base de données mutualisée et un lieu de ressources conçus dans le but de proposer aux acteurs de l'emploi et de la formation des éléments d'analyse.

Il agrège les données de la DIRECCTE, du Rectorat, de la DRAAF, de la DRJSCS et du Conseil Régional et d'autres fournisseurs comme la DARES, la MSA, l'URSSAF, les services fiscaux, Pôle Emploi, de l'APECITA...

Elle indique que cet outil met à disposition de nombreux indicateurs, permet des requêtes généralistes sur l'emploi, la formation, le marché du travail ainsi que des requêtes très spécifiques.

La difficulté réside dans l'interprétation des éléments qui en sont issus.

Madame Brigitte WOLPIN confirme qu'il faut être vigilant dans la lecture et l'interprétation des données qui sont extraites.

Monsieur Fabrice CHEVAUCHERIE s'inquiète de la baisse du nombre des contrats d'apprentissage.

Monsieur GAILLET fait part de stratégies développées par les familles - effets de la crise - et qui consisteraient à préférer un dispositif d'aide à l'emploi (contrats aidés notamment) plutôt que les dispositifs d'apprentissage.

Madame Blandine VERNHET rapporte que les parents d'élèves ont beaucoup de mal à trouver un maître d'apprentissage.

Madame BRODARD indique que les contraintes réglementaires liées à la mise en œuvre des instructions relatives aux travaux dangereux pour lesquels une demande de dérogation doit être formulée pour les apprenants mineurs sont avancées comme une des causes du recul de la signature de contrats d'apprentissage.

Monsieur GAILLET indique que le Président François HOLLANDE s'est engagé à assouplir ces règles.

Madame WOLPIN relate que certaines entreprises considèrent que la démarche est trop complexe et refusent de signer des contrats d'apprentissage ou d'accueillir des stagiaires.

× Evolution des structures pédagogiques - rentrée 2015

Monsieur GAILLET invite à étudier les propositions d'évolutions des structures pédagogiques de l'enseignement agricole pour la rentrée 2015.

Monsieur PEZZIN explique que la difficulté de l'exercice consiste dans l'agrégation de l'ensemble des demandes de formation - à la fois formations professionnelles et les formations générales et technologiques.

Il rappelle que la compétence décisionnelle sur l'évolution de la carte des formations professionnelles en formation initiale scolaire est partagée entre le Conseil Régional et la DRAAF.

En revanche, la carte des formations générales et technologiques reste du ressort de la DRAAF et de la DGER.

Il précise que certaines demandes concernent des formations relèvent de l'Education Nationale et qu'une discussion entre les 2 autorités académiques devra être engagée.

⇒ Evolution des structures pédagogiques - Enseignement Agricole Public

Monsieur PEZZIN présente les priorités retenues d'évolution des structures pédagogiques des formations professionnelles entre lesquelles les projets d'évolution des structures pédagogiques des enseignements généraux et technologiques sont intercalés :

1. ouverture d'une section de Bac Pro Technicien Conseil Vente en Alimentation - option vins et spiritueux - au LPA de Chambray-lès-Tours.
Il s'agit de relèvement de la capacité d'accueil de 16 à 24 élèves.
2. ouverture d'un enseignement d'exploration « biotechnologie » en 2^{nde} Générale et Technologique au LEGTA de Chartes-La Saussaye.
3. ouverture d'une classe de 2^{nde} Pro Nature - Jardin - Paysage - Forêt en vue de la mise en œuvre d'un Bac Pro Aménagements Paysagers - au LEGTA de Chartres-La Saussaye.
4. ouverture d'un enseignement d'initiative locale (EIL) « Sciences et technologies des équipements » en Bac Technologique STAV - au LEGTA de Le Chesnoy.
l'ouverture de ce nouvel EIL est conditionnée par l'abandon d'un des EIL déjà existants.
5. ouverture d'un enseignement d'exploration « méthodes et pratiques scientifiques » en 2^{nde} Générale et Technologique au LEGTA de Tours-Fondettes.

⇒ Evolution des structures pédagogiques - Enseignement Agricole Privé

Monsieur PEZZIN présente le classement des 2 priorités d'ouverture de formations professionnelles - à la rentrée scolaire 2015 - pour l'enseignement agricole privé :

- priorité n° 1 - ouverture d'une section de 1^{ère} Bac Pro Aménagements Paysagers - au LHPP Sainte Jeanne d'Arc de Verneuil-sur-Indre.
- priorité n° 2 - ouverture d'une classe de BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole à la MFR de Noyant-de-Touraine.

Monsieur RICARD souhaite s'assurer que les poursuites de déploiement des cycles de formation ouverts à la rentrée 2014 sont prévues.

Monsieur PEZZIN répond que bien entendu, la poursuite du déploiement des formations professionnelles ouverts à la rentrée 2014 est autorisé : il s'agit du CAPA PAUM au LPA de Montoire-sur-le-Loir et de la classe de Terminale Bac Pro Technicien Conseil Vente en Produits de Jardin au LHPP de La Loupe.

Monsieur RICARD demande si les projets d'ouverture qui sont formulés intègrent le déploiement du cycle de formation et engagent la carte pour les 2 ou 3 années à venir.

Il donne l'exemple de la 2^{nde} Pro NJPF au LEGTA de Chartres-La Saussaye et interroge sur l'ouverture à la rentrée 2016 de la classe de 1^{ère} Bac Pro Aménagements Paysagers et à la rentrée 2017 de la classe de Terminale Bac Pro Aménagements Paysagers.

Puis il cite l'exemple des enseignements d'exploration qui n'engagent pas sur un déploiement pluriannuel.

Monsieur PEZZIN répond par l'affirmative. L'ouverture d'une formation engage la carte des formations professionnelles pour les années à venir par le déploiement du cycle de formation.

Monsieur RICARD interroge sur l'opportunité de l'ouverture d'un BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole au regard du nombre de formations de cette spécialité déjà offertes en région et du vivier de recrutement.

Monsieur PEZZIN indique que le BTSA ACSE à la MFR de Noyant-de-Touraine sera contingenté à un seuil de 8 élèves maximum.

L'objectif proposé par l'établissement est de permettre des parcours de formation complémentaires avec la section en apprentissage déjà ouverte.

Un travail de partenariat et de réseau est conduit entre les MFR pour redéployer les classes de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Monsieur Sylvain FERAY confirme que ces classes seront redéployées dans une autre MFR.

Monsieur PLANCHENAUULT explique que le BTSA ACSE en formation initiale scolaire permettra aux jeunes - qui souhaitent initialement suivre la formation en apprentissage et qui n'ont pas trouvé de maître d'apprentissage fin décembre - de poursuivre leurs études en BTSA par la voie scolaire plutôt que de décrocher.

Madame BRODARD explique que la mixité des publics permettrait d'offrir plusieurs choix aux jeunes.

Monsieur THIMONIER se déclare extrêmement dubitatif quant à l'ouverture de cette formation compte tenu du nombre de BTSA ACSE (9) déjà ouverts en région Centre.

Monsieur GUYON est surpris de ne pas voir figurer la classe de 1^{ère} Bac Technologique STAV à la MFR de Tours-Val de Loire - dans la liste des poursuites de formation.

Monsieur PEZZIN répond que cette formation n'a pas été retenue dans la liste des priorités.

Monsieur GUYON indique que la MFR de Tours Val de Loire a fermé progressivement le Bac Pro Bio-Industries de Transformation dans le but de mettre en place le Bac Technologique STAV. La classe de 2^{nde} Générale et Technologique ayant été ouverte, la logique du déploiement voudrait que le Bac Technologique STAV le soit également.

Monsieur PEZZIN indique que la région Centre couvre un nombre déjà important de classes de Bac Technologique et qu'il ne serait pas judicieux d'élargir plus encore les capacités d'accueil.

Monsieur GUYON indique que l'effectif concerné serait de 8 élèves, ce qui ne saurait avoir une forte incidence sur les capacités d'accueil au niveau régional.

Monsieur PLANCHENault observe que les 2 Enseignements d'Initiative Locale sur lesquels la MFR Tours Val de Loire - EIL Services en Milieu Rural et EIL Transformation des Produits Alimentaires – s'est positionnée ne sont pas proposés par les autres établissements.

Monsieur PEZZIN indique que les EIL ne sont pas des enseignements déterminants du Bac STAV.

Monsieur GUYON ajoute que le Bac Technologique prenait toute sa pertinence dans cet établissement dans le cadre de la préparation à l'entrée en BTSA Sciences et Technologies des Aliments. Il demande un réexamen du dossier.

Monsieur PEZZIN rappelle que la poursuite des études envisagée pour les jeunes bacheliers du Bac Technologique doit être avant tout orientée vers les enseignements scientifiques supérieurs plutôt que vers l'accès au BTSA.

Monsieur CHEVAUCHERIE explique que la classe de 2^{nde} GT proposée par la MFR de Tours-Val de Loire offre à des jeunes en situations de décrochage une possibilité de faire de l'alternance et de raccrocher ainsi avec le cursus scolaire.

Monsieur THIMONNEIR remarque les taux de réussite très faibles en Bac STAV préparés en MFR : 25% à la session 2013, 35% à la session 2014....En ouvrant un Bac Technologique en alternance, n'emmène-t-on pas les jeunes à l'échec ?

Madame Blandine TERRIER soutient la demande de Monsieur GUYON de réexamen du dossier. En effet, il y avait une logique de fermeture graduelle d'une formation en vue de l'ouverture d'une autre, les engagements doivent être tenus.

Monsieur GUYON ajoute qu'au niveau national, d'autres MFR proposent des formations générales et technologiques - 2^{nde} GT , Bac Technologique STAV. Les familles ont le droit de choisir un enseignement par alternance.

Monsieur RICARD comprend la légitimité de formations professionnelles en alternance. En revanche, il se déclare très réservé sur la pertinence d'ordre pédagogique d'un enseignement général en alternance.

Monsieur THIMONIER interroge sur les motifs du non-classement des autres demandes d'évolution des structures pédagogiques - en dehors de considération de contraintes budgétaires.

Monsieur PEZZIN indique que toutes les demandes ont été évoquées entre la DRAAF et les équipes de direction lors du dialogue de gestion des établissements. Au cours de ces entretiens, les chefs d'établissement ont établi des priorités et il a été échangé sur les demandes au regard des éléments de contexte de chaque établissement. Monsieur PEZZIN ajoute que certains dossiers n'étaient pas suffisamment aboutis.

Monsieur CHANTERAUD interroge sur les modalités de concertation avec l'Education Nationale pour les formations qui relèvent de sa compétence - enseignement d'exploration, ou formations professionnelles et/ou technologiques.

Monsieur PEZZIN indique que les contacts vont s'organiser à 2 niveaux.

Au niveau local, les chefs d'établissement prennent l'attache des services académiques départementaux pour étudier la faisabilité d'une formation.

Au niveau régional, la DRAAF prendra contact avec le Rectorat et le Conseil Régional.

Monsieur PEZZIN précise qu'en ce qui concerne l'enseignement d'exploration ciblé, il s'agit de demander un accord d'ouverture d'un enseignement qui relève de l'Education Nationale.

Ces ouvertures n'auront pas d'impact en matière d'infrastructures.

L'objectif est de répondre au pic démographique.

Par ailleurs, la classe de 2nde GT est un palier d'orientation. Les jeunes inscrits en 2nde GT dans l'enseignement agricole peuvent prétendre à l'issue de cette classe de détermination à suivre un bac général et technologique dans un établissement de l'Education Nationale.

L'ouverture de différents enseignements d'exploration offre un choix plus large aux jeunes et leurs familles.

Monsieur GUYON interroge sur l'ouverture d'une section de Bac Pro Technicien Conseil Vente en Produits Alimentaires - option vins et spiritueux au LPA de Chambray-lès-Tours.

Il demande comment, le partenariat sur le cycle de la classe terminale de Bac Pro TCV avec la MFR d'Azay-le-Rideau évoluera dans ces conditions.

Monsieur PEZZIN n'a pas connaissance de ce « montage ». Il indique que les services du SRFD examineront de manière plus précise ce fonctionnement.

Monsieur CHEVAUCHERIE interroge sur les moyens que les ouvertures prioritaires nécessiteront.

Monsieur PEZZIN indique que les moyens pour l'enseignement agricole public sont contraints et qu'il conviendra d'ajuster au plus près en fonction de la maîtrise des flux des effectifs.

Monsieur GUYON ajoute que les évolutions des structures pédagogiques des MFR sont contraintes dans une enveloppe nationale : toute ouverture ne peut engendrer de dépenses supplémentaires de la part de l'Etat, il faut alors procéder à des redéploiements.

Monsieur GAILLET invite à voter les projets d'ouverture de formations initiales scolaires - formations professionnelles et technologiques - à la rentrée scolaire 2015 - retenus comme prioritaires pour l'enseignement agricole public et privé.

Pour l'enseignement agricole public :

- × ouverture d'une section de Bac Pro Technicien Conseil Vente en Alimentation - option vins et spiritueux - au LPA de Chambray-lès-Tours.
- × ouverture d'un enseignement d'exploration « biotechnologie » en 2nde Générale et Technologique au LEGTA de Chartres-La Saussaye.
- × ouverture d'une classe de 2nde Pro Nature - Jardin - Paysage - Forêt en vue de la mise en œuvre d'un Bac Pro Aménagements Paysagers - au LEGTA de Chartres-La Saussaye.
- × ouverture d'un enseignement d'initiative locale (EIL) « Sciences et technologies des équipements » en Bac Technologique STAV - au LEGTA de Le Chesnoy. sous réserve de l'abandon d'un des EIL déjà existants.
- × ouverture d'un enseignement d'exploration « méthodes et pratiques scientifiques » en 2nde Générale et Technologique au LEGTA de Tours-Fondettes.

Vote relatif au classement des priorités d'évolution des structures pédagogiques en formation initiale scolaire - formations professionnelles et technologiques - rentrée scolaire 2015 - pour l'enseignement agricole public.

Le vote est effectué à main levée.

Le résultat est le suivant :

Nb de votants	20	
Pour		20
Contre		0
Abstention		0

Pour l'enseignement agricole privé :

- × ouverture d'une section de 1^{ère} Bac Pro Aménagements Paysagers - au LHPP Sainte Jeanne d'Arc de Verneuil-sur-Indre.
- × ouverture d'une classe de BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole à la MFR de Noyant-de-Touraine.

Monsieur GAILLET propose de mettre à l'expertise le cas d'ouverture d'un Bac Technologique STAV à la MFR de Tours-Val de Loire.

Cette ouverture serait inscrite en priorité n°3.

Vote relatif au classement des priorités d'évolution des structures pédagogiques en formation initiale scolaire - formations professionnelles et technologiques - rentrée scolaire 2015 - pour l'enseignement agricole privé.

Le vote est effectué à main levée.

Le résultat est le suivant :

Nb de votants	20	
Pour		11
Contre		6
Abstention		3

Madame TERRIER propose que le vote des évolutions des structures pédagogiques de l'enseignement agricole privé précède celui de l'enseignement agricole public

Monsieur GAILLET accorde un tour de rôle pour les prochains comités.

⇒ Evolution des structures pédagogiques - apprentissage

Madame Séverine PASQUET, chargée de mission au Conseil Régional à la Direction des Politiques d'Orientation et de Formation présente la carte des formations en apprentissage pour la rentrée scolaire 2015.

Elle explique que les services du Conseil Régional ont reçu 6 dossiers.

Le CFAAD d'Eure-et-Loir a demandé la réduction du nombre de places ouvertes en BTSA Sciences et Techniques des Aliments - passant ainsi de 24 à 16 apprentis.

Madame PASQUET indique que les services techniques du Conseil Régional ont donné un avis favorable à la demande de réduction de la capacité d'accueil.

Le CFAAD de l'Indre a demandé l'ouverture d'un BTSA Agronomie Productions Végétales.

Cette demande de BTSA s'inscrit dans le pôle de compétence « polyculture-élevage » de l'EPLEFPA et répond aux besoins de la profession.

Par ailleurs, elle s'inscrit dans les priorités régionales d'élévation des niveaux de qualification des jeunes.

Ainsi les services techniques du Conseil Régional ont donné un avis favorable à la demande d'ouverture du BTSA Agronomie-Productions Végétales au CFAAD 36.

Le CFA de la MFR de Tours - Val de Loire a demandé l'ouverture d'un BTSA Sciences et Technologies des Aliments - spécialité Aliments et processus technologiques.

Cette formation est déjà proposée en formation initiale par la voie scolaire.

Ainsi les services techniques du Conseil Régional ont émis un avis défavorable à la demande d'ouverture du BTSA Sciences et Technologies des Aliments et ont invité l'établissement à mieux structurer le projet en partenariat avec l'ARIAC.

Le CFA de la MFR de Sorigny a demandé l'ouverture d'une Mention Complémentaire Maintenance des installations oléo-hydrauliques et pneumatiques.

C'est une formation complémentaire proposée à des jeunes titulaires d'un diplôme de niveau IV.

Les services techniques du Conseil Régional ont donné un avis favorable à la demande d'ouverture de la Mention Complémentaire Maintenance des installations oléo-hydrauliques et pneumatiques.

Le CFAAD du Loiret a demandé l'ouverture d'un champ professionnel supplémentaire du BTSA Technico-Commercial. Il s'agit du champ professionnel « jardins et végétaux d'ornement ».

Le CFAAD 45 propose déjà 2 champs professionnels : agrofournitures et produits d'origine forestière.

Les services techniques du Conseil Régional ont donné un avis favorable à la demande d'ouverture du champ professionnel « jardins et végétaux d'ornement » du BTSA Technico-Commercial au CFAAD 45.

Le CFAAD du Loiret a demandé l'ouverture d'un BTSA Agronomie Productions Végétales.

Madame PASQUET explique que le choix a été de privilégier la demande du CFAAD de l'Indre. L'offre étant satisfaite dans le Nord de la région (CFSA de AFTEC dans l'Eure-et-Loir) et dans le Sud de la région (Lycée agricole de Châteauroux et CFAAD 36), il ne semble pas opportun d'ouvrir une formation dans le Loiret.

Ainsi les services techniques du Conseil Régional ont émis un avis défavorable à la demande d'ouverture du BTSA Agronomie Productions Végétales et ont invité l'établissement à approfondir la pertinence de l'analyse.

Madame PASCQUET liste les projets d'évolution des structures pédagogiques retenus en apprentissage :

- × **réduction de la capacité d'accueil en BTSA Sciences et Technologies de Aliments eau CFAAD 28**
- × **ouverture d'un BTSA Agronomie Productions Végétales au CFAAD 36**
- × **ouverture d'une Mention Complémentaire Maintenance des installations oléo-hydrauliques et pneumatiques. CFA de la MFR de Sorigny**
- × **ouverture du champ professionnel « jardins et végétaux d'ornement » du BTSA Technico-Commercial au CFAAD 45**

7. Présentation de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et du Plan « Enseigner à Produire Autrement » et mise en œuvre en région Centre

Monsieur GAILLET rapporte que le Ministre Stéphane LEFOLL a engagé l'agriculture dans la voie de l'agro-écologie.

Aux critères de double performance économique et écologique, le Ministre en a ajouté un autre, celui du social. On parle ainsi de "triple performance".

Le projet agro-écologique vise à concilier la performance économique, la performance environnementale et la performance sociale. Il vise à produire autrement en repensant nos systèmes de production. C'est un changement des pratiques agricoles, mais c'est aussi une autre façon de penser.

Monsieur GAILLET indique que la DGER a été un élément moteur dans la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France, notamment par la valorisation des actions dans lesquelles les exploitations des lycées agricoles sont déjà engagées.

Au niveau régional, les établissements ont travaillé à établir un plan d'actions intitulé « Enseigner à produire autrement ». C'est un moyen pour l'enseignement agricole de se donner les moyens de préparer les agriculteurs de demain à produire plus durablement et plus efficacement.

Madame BONHOURE confirme que l'enseignement agricole est au cœur de la dynamique du projet agro-écologique pour la France.

Au plan national, 4 axes sont fixés :

- la rénovation des référentiels de diplôme pour y introduire la dimension agro-écologie.

Madame BONHOURE précise que la dynamique est lancée à la rentrée 2014 avec le BTSA ACSE, et sera poursuivie en 2015 avec le CAPA et en 2016, avec le Bac Pro.

- la réaffirmation de la place des exploitations agricoles comme support pédagogique et comme support de recherche et d'expérimentation.

Madame BONHOURE indique qu'il ne s'agit pas de réinventer mais de mieux valoriser des pratiques et actions déjà mises en œuvre.

- la formation des personnels et l'identification de référents régionaux seront des leviers qui impulseront la dynamique.

- l'élaboration d'un projet régional pour « Enseigner à produire autrement »

Madame BONHOURE en explicite les actions prioritaires.

Dans un premier temps, les exploitations agricoles des établissements ont été mobilisées pour établir un diagnostic des pratiques actuelles et dresser les perspectives à venir.

Une rencontre régionale sur l'agro-écologie spécifique à l'enseignement agricole a été organisée fin mai 2014 pour sensibiliser la communauté éducative au « produire autrement ».

La démarche a été présentée aux instances et aux partenaires (Conseil Régional, Chambre d'Agriculture),

Elle doit se poursuivre par

- l'accompagnement des référents régionaux agro-écologiques
- la formation des personnels des établissements
- l'organisation d'un séminaire régional sur l'agro-écologie avec un focus particulier sur l'enseignement agricole
- l'appropriation par les équipes des établissements qui devront mettre en œuvre un plan d'actions en cohérence avec leurs spécificités et la réalité de leur territoire.

Monsieur GAILLET annonce que ce séminaire régional est programmé en février 2015.

Monsieur COFFINEAU informe que dans les établissements, la dynamique « agro-écologie » n'a pas encore transpiré.

Madame BONHOURS répond que les référents agro-écologie reviennent de formation avec un guide méthodologique pour diffuser et essaimer au sein des structures.

Monsieur PEZZIN indique que désormais, il faut dépasser les « effets d'annonce » et entrer dans le concret. Il n'y a pas de canevas type, chaque établissement trouvera son fonctionnement selon ses particularités.

Il ajoute que la relation avec les professionnels du territoire est essentielle dans la conduite des projets.

Madame BONHOURS précise que le plan « Enseigner à produire autrement » concerne tous les établissements publics et privés.

Madame LECLERC estime que le projet agro-écologique est un tournant pour l'agriculture. Les jeunes doivent être formés en ce sens.

Les professionnels doivent également s'engager et on peut constater qu'ils sont nombreux à être déjà impliqués. Les expérimentations doivent être valorisées et le travail des lycées agricoles avec les acteurs du territoire est incontournable.

Les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur GAILLET remercie les membres de leur participation et lève la séance à 17h15.

Orléans, le 12 janvier 2015

Le Président,

Jean-Roch Gaillet



Le secrétaire de séance

Olivier Maurin

Le secrétaire de séance

Jocelyne Blot